



Commune de COMBS-LA-VILLE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2022

Délibération n°1

**Date de convocation**  
21.11.2022

**Date d'affichage**  
21.11.2022

**Nombre de  
Membres**

en exercice : 15

présents : 13

votants : 13

**Objet : Election Vice-Président du CCAS**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Guy GEOFFROY Président du CCAS à 18h30.

**Présents** : M. G. GEOFFROY - Mme M. GOTIN - Mme M. GEORGET - M. C. GHIS - Mme C. LAFONT - M. E. ALAMAMY - Mme A. ADJELI - Mme R. COCHET - M. F. AUZANNEAU - Mme E. NOËL - Mme M-L. PINGARD - Mme P. DUPUIS - M. P. CHAREIL

**Absent représenté** :

**Absents excusés** : M. D. ROUSSAUX- M. Y. LERAY

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 et R. 123-18,

CONSIDERANT que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,

CONSIDERANT que Mme GOTIN Murielle s'est portée candidate à la fonction de Vice-Président du CCAS,

CONSIDERANT qu'il doit être procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

**PROCEDE** à l'élection du Vice-Président du CCAS

Mme Murielle GOTIN :

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Blancs : 0

**EST DECLARE ELUE** Vice-Président du Conseil d'Administration du CCAS Mme Murielle GOTIN.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 25 novembre 2022



**\* Le Président du CCAS**  
**Guy GEOFFROY**

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Transmise en préfecture le :  
Exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS de Combs-la-Ville.